



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20240206-2566-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/03/2024
Date de mise en ligne : 14 mars 2024

UR/GG/LR

DECISION MUNICIPALE DM_2024_032

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - D'embaucher, via un contrat GUSO, Monsieur Yann BREBBIA pour le concert des professeurs de la Maison Municipale de la Musique, le samedi 23 mars 2024 à l'Espace Jean Vautrin.

ARTICLE 2 - D'imputer cette dépense au chapitre 67, article 6745 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 14/03/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**